

# COMMUNE DE BISSEY-SOUS-CRUCHAUD

## Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du mardi 26 septembre 2023

Le mardi 26 septembre 2023, à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD, convoqués conformément à la loi, se sont réunis dans la salle communale sous la présidence de Mme BOUCHARD Isabelle, 1<sup>ère</sup> adjointe ; Monsieur le Maire, Gilles VENOT, étant empêché (article L2122-17 du CGCT)

**Etaient présents** : Mme BOUCHARD Isabelle, M. RENAUDIN Bruno, M. GUYON Alain, Mme DOUHAY Evelyne, M. DENIZOT Damien, Mme DENIZOT Valérie, M. SECCHI Bruno

**Absent excusé** : M. VENOT Gilles

**Secrétaire de séance** : M. GUYON Alain

### **Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2023 – délibération n° 2023-041**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 4 juillet 2023.

### **Rapports des commissions**

#### **Voirie :**

M. RENAUDIN Bruno, adjoint, a présenté les propositions financières des entreprises qui ont été consultées pour la réalisation des travaux de voirie 2023.

Sur les trois entreprises consultées, deux ont répondu :

- EUROVIA 44 300.84 € HT 53 161.01 € TTC
- SNT-PAM 43 876.20 € HT 52 651.44 € TTC

Compte tenu des incohérences constatées sur le détail des prix, le conseil municipal, a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise GUINOT SNT-PAM uniquement pour la réalisation des travaux de la route neuve dont le coût estimatif s'élève à 1 753.20 € HT, soit 2 103.84 € TTC. Les travaux projetés sur la route de la Naubey (11 453 € HT) et sur la route de Sassangy (30 670 € HT) seront réexaminés ultérieurement. **Délibération n° 2023-46**

La convention d'honoraires proposée par M. LAMURE Pascal, Maître d'œuvre pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage voirie, étude de projet, assistance pour la passation du contrat de travaux, direction de l'exécution du contrat de travaux, assistance apportée lors des opérations de réception, a été validée pour un montant de 3 550 € HT, soit 4 260 € TTC. **Délibération n° 2023-45.**

### **Eglise :**

M. GUYON Alain a fait le point sur l'état d'avancement des travaux de rénovation des statues de l'Eglise. Il a rappelé les aides allouées à cette opération dont le coût s'élève à 13 980 € HT : 6 990 € de la DRAC et 3 000 € du Conseil Départemental.

A ce jour, les dons versés à la Fondation du Patrimoine s'élèvent à 1 050 € ; ils seront reversés à la commune avec une majoration d'environ 20 %.

Un contrôle des témoins installés sur les fissures a été effectué sans qu'aucune différence notable n'ait été constatée. M. RENDINA, Maçon, conseille d'attendre environ une année avant de refaire une vérification.

Des vitraux de l'église ont été cassés vraisemblablement par des jets de cailloux.

### **Assainissement :**

La date limite de dépôt des offres était fixée au 27 juillet 2023 à 18 h. Seulement deux entreprises ont répondu à la consultation : DELAPORTE DBTP et SIVIGNON TP. Les dossiers administratifs et techniques ont été confiés au cabinet CHARPENTIER pour analyse.

### **Ecole :**

La rentrée des classes a eu lieu le lundi 4 septembre : 20 élèves sont scolarisés à Bissey, 10 CP, 5 CE1 et 5 CE2.

La directrice a signalé une panne totale de l'ordinateur de l'école. Elle utilise son matériel personnel dans l'attente d'une décision de la municipalité.

### **Travaux :**

Des devis ont été sollicités pour les travaux suivants :

- réfection de la toiture de la petite dépendance située dans la cour de l'ancien presbytère : tuiles de rives et chevrons.
- changement des volets du bâtiment mairie et du presbytère.

Lors de l'entretien annuel des chaudières, il a été constaté un défaut d'affichage sur le cadran électronique de la chaudière de l'école. Cet élément fera l'objet d'une vérification.

L'ancien atelier sera prochainement libéré ; le matériel communal a été transféré dans le nouveau bâtiment.

### **SYDESL :**

M. GUYON Alain a participé à la réunion du bureau et à l'Assemblée Générale du Comité Territorial du Sud Chalonnais le vendredi 22 septembre 2023 à St Boil.

Les deux opérations sollicitées par la commune ont été retenues, à savoir : renouvellement des luminaires vétustes et installation de deux luminaires avec détecteurs ; chemin de la Saive et hameau de la Brosse.

## **CCSCC - statuts – délibération n° 2023-042 :**

Après avoir pris connaissance des statuts modifiés de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les nouveaux statuts de la CCSCC.

## **RPQS assainissement 2022 : délibération n° 2023-43**

Le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal. Il sera mis en ligne sur le site [www.services.caufrance.fr](http://www.services.caufrance.fr)

## **Référentiel budgétaire M 57 : délibération n°2023-44**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune adoptera la nomenclature M 57, nouvelle norme comptable, et appliquera la version abrégée pour les budgets de la commune et du CCAS.

## **Vente parcelle C 1667 : délibération n° 2023-47**

Il a été rappelé la délibération du 24 mai 2022 décidant de céder l'emprise au droit de la parcelle C 218 aux propriétaires joignants, au prix de 10 euros le m<sup>2</sup>.

Le procès-verbal de délimitation établi par le cabinet ZAGE-conseils, a permis de cadastrer cette emprise sous le numéro C 1667 pour une superficie de 6 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de vendre la dite parcelle à M. et Mme GAGET Bruno, au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, soit 60 €, étant entendu que les frais d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs.

## **DIVERS**

Mme BOUCHARD Isabelle a exposé le courrier d'un administré sollicitant la mise en œuvre d'un goudron bicouche sur une partie du chemin du Champvignon. Après en avoir discuté, le conseil municipal a décidé de ne pas donner de suite favorable à cette demande compte tenu du bon état carrossable du chemin.

La séance a été levée à 22H00

1<sup>ère</sup> adjointe

Mme BOUCHARD Isabelle



Secrétaire de séance

M. GUYON Alain



**Rédaction : Mme BARTSCH Odile, Mme BOUCHARD Isabelle, M. GUYON Alain**